

Plan de paysage et ressources de la butte de Montgé

Maitrise d'Ouvrage

Direction régionale et
interdépartementale de
l'environnement et de l'énergie d'Ile
de France (DRIEE)
10 Rue Crillon
75 194 PARIS cedex 04
Tél : 01.71.28.45.00

Maitrise d'Oeuvre

COOPANAME (OMNIBUS) > paysagistes dplg,
mandataire

Siège social :
3-7 rue Albert Marquet – 75020 Paris
Tél : 01.43.71.82.69 - Fax : 01.43.48.77.94
Courriel : vl@coopaname.coop

Responsable étude :
33 rue Jean Jaurès - 93130 Noisy-le-Sec
Tél : 06.59.21.12.54 - Fax : 09.57.93.17.05
Courriel : contact@omnibus-paysage.fr

GENIE GEOLOGIQUE > géologue, co-traitant
10 rue Thimonnier – 42 100 St Etienne
Tél : 04.77.25.73.77 - Fax : 04.77.33.56.06
Courriel : 2g@geniegeologique.fr

ROUMET GUITEL, paysagiste, urbaniste et
environnementaliste, co-traitant
40 rue des Rouliers – 28 000 Chartres
Tél : 02.37.35.00.00 – Fax : 02.37.35.81.37
Courriel : roumet.guitel@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE N°3

Du 1er juillet 2014

Nom	Fonction
M. HUMBERT	Sous-Préfet de Meaux
Mme POTISK	Préfecture, pôle pilotage
Mme FAGNON	Sous-Préfecture de Meaux, bureau de l'animation et du développement des territoires
M. HIRAUX	Maire de Montgé-en-Goële
M. DUBOIS	Adjoint au maire de Montgé-en-Goële
M. TACHON	Maire adjoint de St-Soupplets
M. BESNARD	Maire de Cuisy
M. DURAND	Maire de Marchémoret
M. DECUYPERE	Maire de Monthyon
Mme BRIAND	Paysagiste, Conseil Général
M. DORMEAU	Président du syndicat intercommunal pour l'étude, l'aménagement et l'entretien de la Haute Beuvronne
M. AUBRY	Représentant du syndicat mixte d'aménagement et d'entretien de la rivière Théroouanne et de ses affluents
Mme MORVAN	Animatrice du syndicat interdépartemental du Sage de la Nonette
Mme MADRID	Chef du service de la prospective territoriale, AEV
M. VALLEE	Chargé de mission territoire 77 Nord, prospective territoriale, AEV
Mme SOUQ	CAUE 77, paysagiste conseil
M. DE VOGEL	Société Knauf Plâtres, directeur technique Ouest Europe et Amérique du Sud
M. BOUSSAGEON	Société Knauf Plâtres, conseiller
M. BREDOUX	Société Knauf Plâtres, directeur du site de St-Soupplets

M. GREUZAT	Bureau d'études pour la Société Knauf Plâtres
M. JOFFRE	UNICEM, directeur des carrières Nord, société SINIAT ex LAFARGES Plâtres
Mme OECONOMO	DRIEE, inspectrice des sites et chargée de mission paysage pour la Seine et Marne
M. PELTEKIAN	DRIEE, chef du pôle paysage et sites
M. DOUCET	DRIEE, chargé de mission paysage régional
M. BARBERO	DRIEE, adjoint au chef du pôle carrières et explosifs est
M. RAFA	DRIEE, chef du pôle géologie et éolien
M. LEFUR	DDT, pôle Aménagement
M. PERES	DDT, adjoint au chef de service territorial nord
M. SCHAFFHAUSER	Association ADEV 77
M. ROYAL	Géologue, Génie Géologique
M. ROUMET	Paysagiste, urbaniste, environnementaliste- Roumet-Guitel
Mme JOSSERAND	Paysagiste stagiaire, Omnibus
Mme LASANTE	Paysagiste, Omnibus
Mme JACQUOT	Paysagiste, Omnibus

OBJET DE LA RENCONTRE

- Rappel des principes généraux découlant du diagnostic livré en mars 2014
- Présentation de 4 scénarios d'évolution de la butte
- Ateliers de travail sur chacun des scénarios
- Discussion autour des scénarios proposés ; validation éventuelle d'un scénario.

PRÉSENTATION DES SCÉNARIOS

Introduction

M. Humbert, Sous-Préfet de Meaux, ouvre la séance et rappelle l'état d'avancement du plan de paysage et ressources de la butte de Montgé. Ce comité de pilotage fait suite à celui du 4 février 2014 qui présentait le diagnostic entamé depuis juillet 2013.

La phase suivante concernera l'élaboration du plan de paysage et ressources proprement dit, qui découlera des options prises sur les scénarios d'évolution de la butte. Ce document final portera sur une durée plus courte (30 ans) que celle utilisée pour penser les scénarios d'évolution (jusqu'à 200 ans). En effet, le plan de paysage se doit d'être cohérent par rapport aux documents d'urbanisme dont la durée de vie n'excède pas 10 à 20 ans.

Les principes généraux applicables aux scénarios

Le diagnostic a mis en évidence l'importance d'un certain nombre de précautions à respecter.

François Roumet rappelle l'importance des sables sur la butte. Ils jouent le rôle de réserve d'eau au sein des bassins versants hydrauliques ; ils sont à l'origine de la végétation de la butte, différente de celle pouvant

exister sur les marnes et argiles. De plus, les sables résistent au tassement à la différence des marnes et argiles.

- **ORGANISER LES SEQUENCES DE PLANTATIONS**

Les visites de sites comme Vaujourns et la Saulorette ont permis de constater que les sujets plantés croissent souvent lentement. Ce qui conduit à interroger les pratiques liées aux plantations forestières nouvelles et à leur entretien en place.

Divers principes sont mis en évidence :

- la fauche abîme les jeunes sujets et limite leur développement ; là où la fauche est moins régulière, les arbres se portent mieux. Si ces opérations d'entretien satisfont l'œil, elles sont discriminantes pour les plantes : il s'agit donc d'accepter une situation « hirsute », de friches temporaires et contredire l'habitude de « faire propre »
- la re-colonisation est beaucoup plus efficace en lisière : les plantes ont besoin d'ombre dans leur prime jeunesse. Les plantations nécessitent une lisière qui soit la plus grande possible
- L'apport de matière organique facilite l'installation des plants et limite l'entretien ; cet apport peut se concrétiser par l'utilisation de clayonnage ou de branches coupées posées entre les plants
- les plantes pionnières sont nécessaires dans l'implantation d'un système écologique efficient ; elles jouent le rôle de « tuteurs », d'accompagnateurs des plantes plus « nobles ». Il s'agit là encore d'accepter l'apparition de stades intermédiaires d'évolution préalables à la construction des bois « nobles » souhaités au final

- **METTRE EN PLACE DES USAGES SIMULTANÉS À L'EXPLOITATION**

Pour répondre à l'attente des usagers et habitants du site, pour satisfaire à la nécessité d'expliquer les tenants et aboutissants des paysages en mouvement que sont les sites d'exploitation, de plus en plus d'exploitants aménagent leur site pour donner à voir au public et faciliter ainsi l'acceptation des évolutions.

Le bureau d'étude montre un certain nombre d'exemples de réalisations : cheminements, belvédères, lecture pédagogique des paysages, fronts de taille conservés pour la mémoire des lieux...).

- **ASSOCIER LES ACTEURS**

Le plan de paysage est l'occasion d'associer un grand nombre d'acteurs locaux et de poser la question de la gouvernance nécessaire à un projet de ce type. Comment le territoire peut-il accompagner les transformations sur cette butte ? Quel partenariat faut-il mettre en place pour suivre sur le long terme ce projet ?

Ainsi les scénarios recourant à l'exploitation à ciel ouvert devront veiller à :

- 1) la remise en place des sables, des limons, des colluvions et des terres agricoles
- 2) une découverte progressive
- 3) réutiliser le plus rapidement possible les découvertes, sans mélanger les couches
- 4) re-végétaliser en respectant le rythme d'installation des milieux souhaités.

Les scénarios recourant à l'exploitation en souterrain limitent l'exploitation à la partie de la butte où la couverture des sables est suffisamment épaisse pour permettre ce type d'exploitation. L'exploitation en souterrain est ainsi limitée au sud et médian de la butte.

L'exploitation en souterrain présente un danger humain important qui n'a pas son équivalent dans une exploitation à ciel ouvert.

La construction des scénarios présentés n'a pas pris en compte l'apport de matériaux extérieurs, mis à part les matériaux de remblaiement pour consolider la structure et combler les galeries souterraines. Ce choix a été fait pour construire des premiers scénarios sur des bases simples, sans cette variable qui devrait rester une variable d'ajustement. La prise en compte d'apports extérieurs pourra ensuite être introduite, à partir des scénarios de base.

Les 4 scénarios

Le bureau d'études décrit rapidement les quatre scénarios, avant qu'ils ne soient approfondis en quatre ateliers répartis entre les membres du comité de pilotage.

. Scénario A : exploitation du gypse à ciel ouvert avec reconstruction du paysage sur un modelé similaire à l'existant. L'exploitation côté sud est limitée pour se tenir à l'écart des villages et du domaine de Saint Thibault

. Scénario B : exploitation du gypse à ciel ouvert avec reconstruction d'un paysage nouveau et création d'un vallonn

. Scénario C : le côté sud et médian est exploité en souterrain, le nord en ciel ouvert (car impropre à une

exploitation en souterrain)

. scénario D : le côté sud et médian est exploité en souterrain. Pas d'extraction au nord

Le bureau d'étude présente chacun des scénarios à l'appui de coupes géologiques, de coupes plus larges intégrant des données géographiques et paysagères, de photos de maquette, de quelques données chiffrées. Il est signalé que la réalité du gisement se découvre, pratiquement, à l'avancement de l'exploitation. Les estimations présentées dans les scénarios sont ainsi établies à partir de profils théoriques qui ne tiennent pas compte des éventuelles dissolutions karstiques, de la variabilité de la qualité du gypse qui peut le rendre localement impropre à l'exploitation et de la disparition des couches de gypses sur certaines parties de la zone nord. En conséquence, les données chiffrées ne sont que des ordres de grandeurs permettant seulement la comparaison entre scénarios.

Avant l'installation des quatre ateliers, Pascal Hérault, Maire de Montgé-en-Goële, réaffirme la volonté de son conseil municipal d'exclure une exploitation du gypse à ciel ouvert sur le territoire de la commune et annonce qu'il n'est favorable qu'au seul scénario D.

LES SCENARIOS EXAMINES PAR CHAQUE ATELIER

A l'issue de l'examen de chaque scénario et de la discussion qui s'est tenue dans chaque atelier, une synthèse de chacun des quatre scénarios est établie devant le comité de pilotage à nouveau réuni.

SCÉNARIO A :

Atelier composé de : M. Pérez (DDT), M. Lefur (DDT), M. Besnard (maire de Cuisy), M. Decuyppère (maire de Monthyon), M. Schaffhauser (ADEV77), Mme CEconomio (DRIEE), M. Boussageon (KNAUF), M. Roumet (Roumet-Guitel)

• Ce qui est acquis dans le scénario : remise en place des sables

Les sables ne sont pas de qualité égale (sables marneux et limoneux), ni même en quantité constante (au trou au Pot au Feu, il y a peu de sables).

Il faut prêter attention à la quantité d'eau qui peut être mise en jeu dans l'exploitation et suite à l'exploitation. Sur le site de la carrière actuelle, peu d'écoulement d'eau semble avoir été repérés. La nappe perchée est diffuse sur toute la butte, les écoulements divergent d'un endroit à l'autre.

• Ce que le groupe affirme :

- le refus de la baisse d'altitude qu'il faut compenser par un apport de matériaux. Cet apport est une chance, il faut savoir la saisir, à condition que la qualité des matériaux inertes soit correctement contrôlée et que la butte retrouve son modelé initial
- le souhait que les distances Cuisy-carrière et Montgé-carrière soient les mêmes
- le souhait que l'ensemble du gypse disponible soit exploité en prévoyant un étalement dans le temps et en prenant le temps d'une reconstitution après l'exploitation

SCÉNARIO B :

Atelier composé de : Mme Briand (Conseil Général), M Dress (DRIEE), M Rafa (DRIEE), M Royal (2G génie Géologique), M Dormeau (Syndicat intercommunal pour l'étude, l'aménagement et l'entretien de la Haute Beuvronne)

• Les qualités du scénario :

- permet d'assurer la pérennité de la butte
- est une occasion de modifier le paysage et de créer de nouveaux lieux (détente, lieux pour l'agriculture ..)
- permet de tirer la quintessence du gisement

• Les recommandations de l'atelier :

- l'uniformité de la dépression créée ne paraît pas souhaitable au niveau esthétique. On pourrait imaginer des variations plus fortes pour enrichir les paysages
- afin de limiter les conséquences hydrologiques, il faut prendre toutes les dispositions nécessaires pour une reconstitution de la partie sud, remettre les sables comme à l'état initial pour que le réservoir d'eau ne soit pas amoindri
- apparition d'une liaison qui peut être problématique entre le vallon créé et l'usine en termes de

stratégie de l'exploitation

• **Une interrogation :**

- la question des modes de reconstruction du paysage du vallon a été abordée : les usages, les besoins et les vocations détermineront le type de paysage qui s'installera dans ce vallon

SCÉNARIO C :

Atelier composé de : M Vallée (AEV), M De Vogel (KNAUF), M. Aubry (syndicat mixte de la Therouanne), M Durand (Maire de Marchémoret), Mme Souq (paysagiste CAUE 77), M Barbero (DRIEE), M Peltekian (DRIEE), Mme Jacquot (Omnibus)

. Apport de matériaux extérieurs :

L'apport de matériaux extérieurs est discuté. Il apparaît un point important, relevant du choix politique lié à la remise en état. Selon l'exploitant, cet apport se gère, il est disponible et permettrait de trouver des solutions plus intéressantes que de gérer ces stocks de matériaux en générant des merlons problématiques.

Selon les membres de la DRIEE, il faut distinguer décharge et exploitation. L'utilisation de ces matériaux exige le contrôle des dépôts.

M. le maire de Marchémoret insiste sur l'obligation « morale » de remettre le site à l'identique et approuve la possibilité d'apporter des matériaux extérieurs.

L'apport de matériaux permettra aussi, selon le CAUE, de faciliter le travail de « couture » à faire sur ce site.

. Le fonctionnement hydraulique

L'écoulement de l'eau par les sables semble être diffus sur l'ensemble de la couche puisque sur le secteur du Bois des sables aucun écoulement d'eau n'est constaté.

. L'exploitation en souterrain

Selon l'exploitant, ce type d'exploitation ne correspond ni à la structure du gisement en place, ni aux méthodes d'aujourd'hui qui permettent de s'attaquer à des grands fronts, ni aux conditions de travail actuelles. De plus, le scénario C présente un non sens puisque le gisement présent au sud est de bonne qualité et serait exploité partiellement en souterrain alors que le gisement de moins bonne qualité au nord (dissolutions karstiques) est exploité totalement à ciel ouvert.

. Les continuités écologiques et viaires

M Vallée signale qu'en tant que propriétaire, l'AEV se positionne en faveur d'une exploitation souterraine qui engendrera moins d'impact sur le fonctionnement hydrologique et qui permettra de maintenir la sous trame arborée.

Ce principe de conservation de la continuité de la sous trame arborée pourrait devenir un principe préalable dans les scénarios d'exploitation à ciel ouvert, en préservant en certains endroits une continuité minimale maintenue durant l'exploitation.

La valeur écologique de la forêt pourrait être valorisée par une gestion plus fine du milieu. L'AEV signale qu'un plan de gestion va être mis en place, suite à l'étude en cours.

Le CAUE signale que l'exploitation doit faire en sorte de maintenir les voies, les chemins ou de les recréer si nécessaire (chemin du Mont Boulon qui sépare la partie industrielle de la carrière, construction d'un pont).

. Paysage

Le CAUE privilégie le scénario qui conserve le point haut du relief car le moindre relief prend une importance au sein des plaines de France et du Multien.

Dans ce scénario, le projet peut prendre plus de sens en intégrant les autres ressources comme la forêt, l'agriculture (possibilité de pâturage, agroforesterie, verger...)

SCÉNARIO D :

Atelier composé de : M Hiraux (Maire de Montgé-en-Goële), M Dubois (Mairie de Montgé-en-Goële), Mme Morvan (Syndicat Nonette), Mme Madrid (AEV), M Bredoux (Knauf), M Joffre (Unicem), M Doucet (DRIEE), Mme Lasanté (Omnibus),

. Les points positifs du scénario :

- accueil du public non contraint
- préservation du patrimoine arboré
- préservation des continuités écologiques
- maintien des conditions hydrographiques
- pas de modification du réseau de voirie

- quantité faible de déblais
- scénario réduit à une courte durée d'exploitation (moins de matière) : 40 ans

. Les points négatifs du scénario :

- le risque humain de l'exploitation souterraine
- scénario particulièrement défavorable à l'exploitation du gypse : réduction à 5 de la valeur exploitée
- multiplie le nombre d'accès nécessaires à l'exploitation et donc la superficie de voirie.
- opération de remblaiement très délicate et avec une stabilité réduite
- le scénario accélère l'exploitation du site : 40 ans

DISCUSSION

M. Dubois signale que les scénarios A, B et C vont entraîner la coupure de la route départementale 9 qui est la seule à traverser la butte. Il indique par ailleurs que la DUP autorisant l'AEV a acquiescé le foncier de la butte comportait la condition du maintien d'une destination forestière, ce qui ne pourra pas être respecté si l'exploitation est à ciel ouvert, entraînant alors une irrégularité juridique.

M. De Vogel signale que la continuité de la route départementale 9 peut être conservée dans une exploitation à ciel ouvert, en déplaçant au fur et à mesure des tronçons de voirie. Il précise que les scénarios C et D présentent, en matière de ressource, un non sens car le gisement de meilleure qualité est sur la partie sud. Il indique également que ce mode d'exploitation est définitif, alors que l'exploitation en souterrain n'exclut pas, de toutes façons, une exploitation ultérieure finale du gisement si la nécessité s'en fait sentir.

L'AEV indique que les plans d'aménagement forestier en cours d'élaboration sur la forêt de Montgé portent sur des périodes de 40 à 50 ans. La gestion de la forêt entraînera des coupes et induira nécessairement des modifications des continuités écologiques. Cette dynamique pourrait être intégrée à la réflexion pour enrichir le scénario d'évolution. De même, l'importance de la ressource en bois, pourrait être plus développée ainsi que l'accueil du public sur le site.

A.-C. Jacquot signale que la première question à résoudre est celle du modelé et du sol. Le maintien du point haut reconnu comme un repère essentiel dans le paysage peut constituer un premier choix. A un modelé, s'ajoutent ensuite les usages qui peuvent être multiples et qui vont permettre de construire le projet de territoire. Les réflexions à suivre devront considérer des adaptations entre les usages et le modelé.

Mme Morvan précise que l'étude du SAGE (schéma d'aménagement de gestion des eaux) du bassin versant de la Nonette vient d'être livrée et qu'elle est à disposition.

Philippe DRESS recense, à l'issue de la discussion, plusieurs points qui semblent faire consensus :

- la volonté de conserver l'altitude et le contour de la ligne de crête
- la crainte de compromettre la continuité écologique du fait de l'exploitation : ce point doit donc être éclairé puisque les débats n'ont pas permis de conclure
- la nécessité d'intégrer l'apport de matériaux extérieurs dans la réflexion, compte tenu de son importance contextuel et même si l'apport peut être déconnecté des choix des scénarios.

Il signale par ailleurs que le scénario souterrain comportant un risque de ré-exploitation ultérieure, représente alors un risque potentiel considérable de gâchis écologique et économique.

Pour conclure, M. le Sous-Préfet propose aux membres du comité de pilotage de transmettre courant juillet à la Driea les éventuels compléments d'information et observations dont ils souhaitent faire part. Il souhaite, pour sa part, que les interrogations soulevées par le comité soient approfondies et complètent l'étude. Il note qu'à travers les divergences de vues, il est possible d'aboutir, après discussion, à des croisements. Le facteur temps doit être pris en considération et s'il ne sera pas possible d'aboutir à un consensus complet sur tous les sujets, il y a nécessité de construire un cadre collectif pour les toutes prochaines décennies.

CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITE DE MONTGE EN GOELE

SUITE AU COMITE DE PILOTAGE DU 1^{er} JUILLET 2014

La Municipalité de MONTGE EN GOELE ne considère comme recevable que le scénario n°4 et refuse de participer à toute étude concernant les trois premiers scénarios qui sont en totale contradiction avec les objectifs de protection de son territoire, élément paysager important dans le Nord de l'Île de France. Depuis plus de cinquante ans les différentes municipalités ont agi avec détermination pour préserver la butte boisée et le boisement existant et, avec le soutien de la population, l'actuelle équipe municipale s'inscrit unanimement dans la continuité de leurs anciens

Si l'exploitation du gypse à ciel ouvert sur le territoire de la commune de MONTGE EN GOELE est considéré comme inacceptable, une exploitation souterraine sur une partie du gisement peut être envisagée.

Plusieurs éléments objectifs confortent cette position ferme et définitive.

La dimension écologique de l'exploitation à ciel ouvert est sous évaluée. Elle ne prend pas en compte la préservation du patrimoine arboré ni la continuité écologique essentielle pour le maintien des espèces.

Economiquement, la ressource gypse s'oppose à la ressource bois. L'exploitation forestière du massif par l'A.E.V constitue une ressource dont la pérennité doit être préservée. La déstructuration de l'ensemble de la butte par les carrières va au-delà d'une coupe à blanc étoc régénératrice d'une partie du boisement.

Les réseaux hydrographiques alimentant les rivières BEUVRONNE, NONETTE et THEROUANNE doivent être préservés. Dans l'hypothèse de la destruction de l'actuelle couche de marnes recueillant l'eau, la solution présentée est la reconstitution après extraction du gypse de la dite couche. Or, les réseaux ayant été détruits l'eau ne retrouvera pas son cheminement initial vers les rûs qu'elle alimente actuellement. Il n'y a pas d'approche sûre et certaine du devenir de l'eau en cas d'exploitation à ciel ouvert.

L'acquisition du massif boisé par la Région Ile de France a été réalisée dans le cadre d'une D.U.P. voulue par les élus de 1990 afin de préserver le massif et l'ouvrir au public. De nombreux propriétaires de parcelles boisées, plus ou moins grandes, ont été expropriés en application de trois ordonnances du T.G.I. de MELUN prises en 1994, 1997 et 2000. La destruction de ce massif pour une exploitation à ciel ouvert serait contradictoire et en totale opposition avec les attendus motivant les expropriations.

La dimension humaine a été totalement absente des présentations visant à la déstructuration du massif boisé. Le village de MONTGE EN GOELE est atypique dans le sens où au Nord, à l'Est et en partie à l'Ouest il est intégré à la forêt. L'intérêt des habitants, qu'ils soient issus de familles anciennes ou nouveaux arrivants, pour cette forêt est considérable. Elle conditionne leur choix de

vie. L'exploitation à ciel ouvert est inenvisageable pour l'ensemble de la population qui réagit vivement à chaque alerte et manifeste son hostilité dès qu'une menace est identifiée par les médias.

Cette population a sous les yeux les modifications du paysage provoquées par la société KNAUF sur la commune de SAINT SOUPPLETS (Bois des Sables) et elle oppose un refus catégorique à voir ce type d'exploitation être mis en place sur sa commune. Elle a renouvelé sa confiance à l'équipe municipale sortante, en mars 2014, sur la base d'une continuité dans la défense du cadre naturel exceptionnel de MONTGE EN GOELE.

Lors du Comité de Pilotage du 1^{er} juillet 2014, le représentant des industries minières a souligné la mauvaise qualité du gypse ainsi que la présence de phénomènes de dissolutions karstiques dans la partie proposée à l'exploitation à ciel ouvert, notamment sur le territoire de MONTGE EN GOELE. Ces propos, confirmés par un représentant de la société KNAUF, ouvrent le débat sur la pertinence d'une extraction du gypse sur ce secteur.

La Municipalité de MONTGE EN GOELE exclut toute exploitation à ciel ouvert sur le territoire de sa commune mais elle n'intervient pas dans le débat concernant les autres communes dont certaines ont depuis longtemps choisi d'autres positions. Le scénario n°4 peut être amendé ou remanié pour les territoires hors MONTGE EN GOELE.